



VILLE DE SAINT-JÉRÔME

COMITÉ EXÉCUTIF

**PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE
TENUE LE JEUDI 27 JANVIER 2022 À 9 H
AU 300, RUE PARENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Marc Bourcier, président
Dominic Boyer, conseiller
Martin Pigeon, conseiller
Simon Vincent, greffier adjoint en remplacement

ÉTAIENT ÉGALEMENT PRÉSENTS :

Fernand Boudreault, directeur général

ITEM 1.1
OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Monsieur Marc Bourcier, ouvre la séance du comité exécutif.

CE-13165/22-01-27
ITEM 1.2

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et unanimement résolu que :

L'ordre du jour soit adopté tel que soumis.

CE-13166/22-01-27
ITEM 1.3

**APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF
DU 20 JANVIER 2022**

ATTENDU QUE les membres du comité exécutif ont reçu, le 21 janvier 2022, une copie du procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 janvier 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

Le procès-verbal de la séance du comité exécutif tenue le 20 janvier 2022 soit approuvé.

CE-13167/22-01-27

ITEM 5.1

PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS « PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS » – DOSSIERS NUMÉROS 621912 64 1611 ET 669291 64 1806 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL

ATTENDU QU'un contrat de gré à gré a été conclu avec la firme Prévost, Fortin, d'Aoust dans le dossier numéro 501723274;

ATTENDU QUE par la résolution CE-12500/20-10-26 la Ville a autorisé la modification à l'envergure de ce mandat pour une somme supplémentaire de 45 000 \$, taxes incluses portant la valeur du contrat à un montant de 63 390,18 \$;

ATTENDU QUE par la résolution CE-13097/21-12-02 la Ville a entériné une dépense supplémentaire de 6 250 \$, taxes incluses pour des services supplémentaires requis en 2021-2022 et dont les factures sont à venir;

ATTENDU QUE le montant total du contrat est de 69 640,18 \$, il aurait donc lieu de corriger le montant total du contrat indiqué à la résolution CE-13097/21-12-02;

ATTENDU la recommandation de mesdames Nadine Bélanger, chef de la Division de la gestion contractuelle et appel d'offres, et Lison Lefebvre, directrice du Service des finances et trésorière, datée du 7 janvier 2022;

Il est proposé par : Dominic Boyer

Et unanimement résolu que :

La Ville autorise la correction à la résolution CE-13097/21-12-02 et corrige le montant total du contrat avec la firme Prévost, Fortin d'Aoust dans le dossier numéro 501723274, pour un montant total ne pouvant excéder 69 640,18 \$ taxes incluses.

CE-13168/22-01-27

ITEM 5.2

ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX – IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE DU « CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC » AU DÉBARCADÈRE DE LA GARE INTERMODALE DE SAINT-JÉRÔME (SOU M 2018-24)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a octroyé à « Laurin, Laurin (1991) inc. », par la résolution numéro CE-11269/19-10-07, les travaux de l'implantation d'une borne de recharge rapide du « Circuit électrique d'Hydro-Québec » au débarcadère de la gare intermodale de Saint-Jérôme (SOU M 2018-24);

ATTENDU la modification à l'envergure du contrat #1 concernant des quantités et travaux supplémentaires non prévus au contrat par la résolution CE-12418/20-08-31;

ATTENDU QUE l'acceptation provisoire des travaux a été prononcée le 28 novembre 2019;

ATTENDU QUE le Service de l'ingénierie a inspecté les travaux le 13 juillet 2020 et que les travaux inachevés et les déficiences sont tous corrigés;

ATTENDU la recommandation de madame Virginie Simard, chargée de projets, et monsieur Daniel Lemieux, directeur du Service de l'ingénierie;

PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ EXÉCUTIF DE LA VILLE DE SAINT-JÉRÔME

Il est proposé par : Martin Pigeon
Et unanimement résolu que :

L'acceptation définitive des travaux d'implantation d'une borne de recharge rapide du « Circuit électrique d'Hydro-Québec » au débarcadère de la gare intermodale de Saint-Jérôme exécutés par « Laurin, Laurin (1991) inc. », dans le cadre de l'appel d'offres SOUM 2018-24, soit approuvée.

CE-13169/22-01-27
ITEM 6.1

ADJUDICATION DE CONTRAT – VENTE DE VÉHICULES EN LOTS POUR LE MÉTAL (2021-BS-099)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a procédé à une demande de soumissions pour la vente de véhicules en lots pour la récupération du métal pour la fourrière municipale pour l'année 2022 (BS-2021-099);

ATTENDU QUE l'estimation de la valeur évaluée par monsieur Philippe Roques du Service de police avant la période d'appel d'offres, au montant de 76 458 \$, incluant les taxes;

ATTENDU QUE le greffier adjoint en remplacement de la Ville a procédé à l'ouverture, le 13 décembre 2021, des soumissions reçues au Service du greffe avant 10 h :

Les soumissions reçues se détaillent comme suit :

SOUSSIONNAIRE	Prix soumis / 1 an ferme (taxes incluses)	Grand total (une année ferme et une année optionnelle)
LES PIÈCES D'AUTOS USAGÉES LEMIEUX INC.	88 145,47 \$	176 290,94 \$
RECYCLAGE D'AUTOS SAINTE-SOPHIE	56 970,11 \$	113 940,22 \$

ATTENDU l'analyse des soumissions par le Service des finances quant au soumissionnaire ayant soumis l'offre la plus élevée;

ATTENDU la recommandation de madame Claudette Corbeil, coordonnatrice à l'administration, et monsieur Danny W. Paterson, directeur du Service de police datée du 10 janvier 2022;

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et résolu à l'unanimité que :

- 1.- La Ville octroie le contrat pour la vente de véhicules en lots pour la récupération du métal à « Les pièces d'autos usagées Lemieux inc. », pour un montant de 88 145,47 \$, taxes incluses.**
- 2.- La durée du contrat s'échelonne du 1^{er} février 2022 au 31 janvier 2023.**
- 3.- La Ville pourra, 60 jours avant l'expiration du contrat, se prévaloir de l'option de reconduire pour une année supplémentaire soit du 1^{er} février 2023 au 31 janvier 2024.**

CE-13170/22-01-27

ITEM 7.1

MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE BACS ROULANTS ET MINI-BACS DE CUISINE - APPEL D'OFFRES (2021-BS-120)

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (l'UMQ) de préparer, en son nom et au nom de plusieurs autres municipalités intéressées, un document d'appel d'offres pour un achat regroupé bacs roulants et de mini-bacs de cuisine (BAC-2022);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et les villes* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti au *Règlement de gestion contractuelle de l'UMQ* pour ses ententes de groupement adopté par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) est renouvelée annuelle sur une base volontaire;

ATTENDU QUE la Ville de Saint-Jérôme désire adhérer à ce processus d'achat regroupé pour l'achat de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine, et ce, dans les quantités nécessaires à ses activités;

ATTENDU la recommandation de monsieur Patrick Boyer, chef de la Division des bâtiments et des matières résiduelles, et madame Chantal Julien, directrice du Service des travaux publics;

Il est proposé par : Dominic Boyer

Et résolu que :

- 1.- La Ville de Saint-Jérôme confie à l'UMQ le mandat de procéder, sur une base annuelle, au processus d'appel d'offres visant à adjudger un contrat d'achat regroupé de bacs roulants et de mini-bacs de cuisine nécessaire aux activités, pour l'année 2022.**
- 2.- La Ville de Saint-Jérôme s'engage à fournir annuellement à l'UMQ le type et les quantités de bacs dont elle aura besoin en remplissant la ou les fiches techniques d'inscription requises et en retournant à l'Union des municipalités du Québec les documents à la date fixée.**
- 3.- la Ville de Saint-Jérôme confie à l'UMQ la responsabilité et l'analyse des soumissions déposées. De ce fait, la Ville accepte que le produit à commander et à livrer soit déterminé suite à l'analyse comparative des produits définie au document d'appel d'offres.**
- 4.- la Ville de Saint-Jérôme s'engage à respecter les termes de ce contrat comme si celle-ci l'avait contracté directement avec le fournisseur à qui le contrat est adjudgé.**
- 5.- la Ville de Saint-Jérôme reconnaît que l'UMQ recevra, directement de l'adjudicataire, à titre de frais de gestion, un pourcentage du montant facturé avant les taxes à chacun des participants; le dit taux est fixé annuellement et précisé dans le document d'appel d'offres.**
- 6.- Un exemplaire de la résolution soit transmis à l'Union des municipalités du Québec (UMQ).**

CE-13171/22-01-27

ITEM 7.2

AUTORISATION D'ACCÈS AU SITE SUR UNE PARTIE DU LOT 6 460 287 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PROLONGEMENT DE LA RUE CLAUDE-AUDY

ATTENDU QUE la Ville est présentement en processus de transaction de vente de terrains, sur une partie du lot 6 460 287 du cadastre du Québec – zone industrielle innovante;

ATTENDU QUE la compagnie Métal Vulcain a mandaté la firme « Construction Longer » pour effectuer une étude de caractérisation de sol par forages;

ATTENDU QUE la Ville autorise la firme « Construction Longer » à accéder au terrain sur une partie du lot 6460 287 du cadastre du Québec afin de procéder à des forages et à autoriser la conseillère stratégique au développement immobilier du Service de l'électrification des transports et du développement économique à signer en tant que représentant de la Ville tout document nécessaire relativement à cette étude de caractérisation de sol;

ATTENDU la recommandation de madame Isabelle Samson, conseillère stratégique au développement immobilier, et monsieur Michel Therrien, directeur général adjoint du Service d'électrification des transports et services internes;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu que :

Que la Ville autorise la firme « Construction Longer » dument mandatée par monsieur Benoit Crépeau représentant la compagnie Métal Vulcain à procéder à des forages sur le lot 6 460 287 du cadastre du Québec pour une étude de caractérisation de sol et autorise la conseillère stratégique au développement immobilier du Service de l'électrification des transports et du développement économique à signer tout document nécessaire pour donner effet à la présente.

CE-13172/22-01-27

ITEM 8.1

NOMINATIONS - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE

ATTENDU la vacance du poste de « pompier permanent » laissé vacant par l'employé #290;

ATTENDU la vacance du poste de pompier auxiliaire laissé vacant suite à la mutation de monsieur Benoit Duchesne à titre de pompier permanent;

ATTENDU la liste d'éligibilité de candidats dûment qualifiés à la Ville;

ATTENDU l'article 26 de la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Jérôme concernant les promotions et le processus de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Marie-Ève Isabelle, chef de la Division des talents et de l'expérience-employé, et Marie-Ève Bessette, directrice du Service de la gestion du capital humain, datée du 5 janvier 2022;

Il est proposé par : Martin Pigeon

Et unanimement résolu que :

- 1. La Ville accepte la nomination de monsieur Benoit Duchesne, présentement pompier auxiliaire à titre de pompier permanent en remplacement de l'employé #290, et ce, en date du 10 janvier 2022, aux conditions stipulées dans la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Jérôme.**

- 2. La Ville accepte l'embauche de monsieur Maxime Chagnon, candidat sur la liste d'éligibilité à titre de pompier auxiliaire en remplacement du poste laissé vacant par monsieur Benoit Duchesne et ce, en date du 10 janvier 2022, aux conditions stipulées dans la convention collective du Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Saint-Jérôme.**

CE-13173/22-01-27

ITEM 8.2

NOMINATIONS - SERVICE DE POLICE

ATTENDU la résolution CM-14755/21-11-23 autorisant la création de quinze (15) postes permanents d'agent à la gendarmerie au 1^{er} janvier 2022;

ATTENDU la note de service de monsieur Danny W. Paterson, directeur du Service de police, datée du 20 décembre 2021;

ATTENDU l'annexe « M » de la convention collective de l'Association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain inc. concernant les promotions et le processus de sélection;

ATTENDU l'article 18 de la convention collective de l'Association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain inc. concernant les promotions et le processus de sélection;

ATTENDU la recommandation de mesdames Cinthya Legault, conseillère en dotation et Marie-Ève Bessette, directrice du Service du capital humain, datée du 13 janvier 2022;

Il est proposé par : Dominic Boyer

Et unanimement résolu que :

La Ville entérine les nominations suivantes, aux conditions stipulées à la convention collective de l'Association des policiers de Saint-Jérôme Métropolitain inc. :

- 1. La nomination de monsieur Olivier Bédard à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;**
- 2. La nomination de madame Andréanne Scott à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;**
- 3. La nomination de monsieur Anthony Lamarche à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;**
- 4. La nomination de monsieur Francis Fugère-Riel à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;**
- 5. La nomination de monsieur Kévin St-Denis à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;**
- 6. La nomination de monsieur Félix Sigouin à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;**
- 7. La nomination de monsieur Guillaume Bergeron à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;**

8. La nomination de William Régimbald à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;
9. La nomination de monsieur Samuel Thériault à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;
10. La nomination de madame Élisabeth Desjardins à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;
11. La nomination de monsieur Samuel Groulx à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;
12. La nomination de madame André-Anne Ducap à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;
13. La nomination de monsieur Philippe Bolduc à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;
14. La nomination de monsieur Éric Richard à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;
15. La nomination de madame Amélie Guiral à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la création du poste permanent;
16. La nomination de madame Catherine Grenier à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la nomination de madame Isabelle Gauthier à titre de sergent détective;
17. La nomination de monsieur Olivier Forgues à titre d'agent permanent en date du 1^{er} janvier 2022, et ce, faisant suite à la nomination de monsieur Gabriel Majeau à titre d'agent communautaire et média;
18. La nomination de madame Marie-Pier Dufour à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de monsieur Olivier Bédard, en date du 1^{er} janvier 2022;
19. La nomination de monsieur Jean-Étienne Normandeau à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de madame Andréanne Scott, en date du 1^{er} janvier 2022;
20. La nomination de monsieur Morgan Villeneuve à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de monsieur Anthony Lamarche, en date du 1^{er} janvier 2022
21. La nomination de madame Marie-Laurence Tavernier à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de monsieur Francis Fugère-Riel, en date du 1^{er} janvier 2022;
22. La nomination de monsieur Charles Dodier à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de monsieur Kévin St-Denis, en date du 1^{er} janvier 2022;
23. La nomination de madame Megan Pilon à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de monsieur Félix Sigouin, en date du 1^{er} janvier 2022;
24. La nomination de madame Vicky Picard à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de monsieur Guillaume Bergeron, en date du 1^{er} janvier 2022;
25. La nomination de monsieur Shaw Wagner à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de monsieur William Régimbald, en date du 1^{er} janvier 2022;
26. La nomination de madame Noémie Bonneau à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de monsieur Samuel Thériault, en date du 1^{er} janvier 2022;

27. La nomination de madame Alexandra Louis-Seize à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de madame Élisabeth Desjardins, en date du 1^{er} janvier 2022;
28. La nomination de madame Sandrine Côté à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de monsieur Samuel Groulx, en date du 1^{er} janvier 2022;
29. La nomination de madame Émie Petitclerc à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de madame André-Anne Ducap, en date du 1^{er} janvier 2022;
30. La nomination de madame Lydia Boucher-Vital à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de monsieur Philippe Bolduc, en date du 1^{er} janvier 2022;
31. La nomination de monsieur Olivier Ouellet-Lachance à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de monsieur Éric Richard, en date du 1^{er} janvier 2022;
32. La nomination de madame Sandrine Bourdelais à titre d'agent auxiliaire, en remplacement de madame Amélie Guiral, en date du 1^{er} janvier 2022.

CE-13174/22-01-27

ITEM 9.1

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par : Dominic Boyer
Et unanimement résolu :

QUE la séance soit levée.

Le président ,

Le greffier adjoint en remplacement,

MARC BOURCIER

SIMON VINCENT, avocat

/sw



SÉANCE ORDINAIRE DU COMITÉ EXÉCUTIF
TENUE LE JEUDI 27 JANVIER 2022 À 9 H

INDEX DES RÉOLUTIONS

NUMÉRO	ITEM	DESCRIPTION	PAGE
	1.1	OUVERTURE DE LA SÉANCE	17
CE-13165/22-01-27	1.2	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	17
CE-13166/22-01-27	1.3	APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU COMITÉ EXÉCUTIF DU 20 JANVIER 2022	18
CE-13167/22-01-27	5.1	PAIEMENT D'HONORAIRES PROFESSIONNELS « PRÉVOST, FORTIN, D'AOUST, AVOCATS » – DOSSIERS NUMÉROS 621912 64 1611 ET 669291 64 1806 – TRIBUNAL ADMINISTRATIF DU TRAVAIL	18
CE-13168/22-01-27	5.2	ACCEPTATION DÉFINITIVE DES TRAVAUX – IMPLANTATION D'UNE BORNE DE RECHARGE RAPIDE DU « CIRCUIT ÉLECTRIQUE D'HYDRO-QUÉBEC » AU DÉBARCADÈRE DE LA GARE INTERMODALE DE SAINT-JÉRÔME (SOUM 2018-24)	18
CE-13169/22-01-27	6.1	ADJUDICATION DE CONTRAT – VENTE DE VÉHICULES EN LOTS POUR LE MÉTAL (2021-BS-099)	19
CE-13170/22-01-27	7.1	MANDAT À L'UNION DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ACHAT DE BACS ROULANTS ET MINI-BACS DE CUISINE - APPEL D'OFFRES (2021-BS-120)	20
CE-13171/22-01-27	7.2	AUTORISATION D'ACCÈS AU SITE SUR UNE PARTIE DU LOT 6 460 287 DU CADASTRE DU QUÉBEC – PROLONGEMENT DE LA RUE CLAUDE-AUDY	21
CE-13172/22-01-27	8.1	NOMINATIONS - SERVICE DE LA SÉCURITÉ INCENDIE	21
CE-13173/22-01-27	8.2	NOMINATIONS - SERVICE DE POLICE	22
CE-13174/22-01-27	9.1	LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE	24